

hausse de la cotation aurait des répercussions très négatives sur le membership de l'ACSALF. Aussi, sont-ils en faveur d'approches autres. L'une d'elles serait l'obtention de subvention de fonctionnement. En soi, c'est une approche valable. Elle peut cependant générer certains inconvénients associés à la professionnalisation des activités. Et puis, il y a peu de programmes de ce genre. Une autre serait d'obtenir des souscriptions à l'ACSALF de la part d'institutions (départements, centres de recherche, revues, instituts, etc.) dont les activités se conjuguent avec celles des membres de l'ACSALF.

Dans le contexte actuel, cette dernière approche est probablement la voie la plus féconde. On pourrait même la jumeler à une pratique de libération partielle des tâches pour ceux et celles qui acceptent d'assumer des activités de coordination et de représentation pour l'ACSALF. Je pense, en particulier à la présidence. Qu'elle soit ou non ainsi jumelée, cette approche favoriserait, à mon avis, une plus grande synergie entre les institutions où oeuvrent les membres de l'ACSALF et l'association qui les représente. Mieux, elle pourrait susciter une prégnance accrue des débats qui nous agitent en tant que sociologues et an-

thropologues tout en permettant, au-delà d'une meilleure information sur ce qui se fait, des liaisons accentuées avec des collègues qui oeuvrent ailleurs qu'ici.

Peut-être suis-je en plein délire? Peut-être vaut-il mieux ne pas trop changer les choses ou rêver à la création de deux associations distinctes ancrées uniquement au Québec? Il y a plusieurs options possibles. Personnellement, je pense qu'un financement institutionnel, jumelé à une pratique de libération partielle pour générer des ressources, permettrait de donner un deuxième souffle à l'ACSALF. ■

Les nouveaux programmes du Fonds FCAR et la chute des sciences de l'humain et du social

Marie-Josée Legault

Contrairement au CRSH, le Fonds FCAR n'a pas consulté l'ACSALF lors de sa récente réforme de programmes en vigueur depuis deux exercices financiers : celui de 1989-1990 et le suivant. Nous nous sommes néanmoins intéressés à la position des sciences de l'humain et du social (SHS) dans l'ensemble des dépenses du Fonds FCAR. Les programmes du Fonds FCAR s'adressent à tous les champs de connaissance avec des critères d'évaluation homogènes, à la différence des organismes subventionneurs fédéraux. La part des SHS n'est par conséquent pas aisée à identifier.

Or, cette pratique donne des résultats qui soulèvent certaines questions et fait régulièrement l'objet de critiques. Entre autres, dans un récent article du Bulletin, nous soulevions que la part des SHS dans le budget total des subventions de fonctionnement et d'équipement du Fonds FCAR a chuté de 38,6% à 33,4% entre 1984 et 1990. La direction des politiques du Fonds FCAR a récemment réalisé une étude pour faire le point sur cette question.

Quelle était donc cette réforme? Quant aux structures, la réforme a consisté principalement à remplacer le programme «Équipes et séminaires» par le «Programme de soutien aux équipes de recherche», à consolider le programme «Centres de recherche» et à créer un «Programme d'établissement de nouveaux chercheurs».

Mais quant à l'esprit, la réforme a consisté à plus que cela : les nouveaux programmes favorisent l'augmentation de la subvention moyenne malgré une faible augmentation du budget total, ce qui signi-

fie en clair la concentration des fonds et la plus grande sélectivité des concours afin de «poursuivre l'excellence». Cela signifie entre autres qu'on favorise le financement des chercheurs déjà financés par le CRSH afin, dit-on, de développer un «bassin de chercheurs québécois qui soient «concurrentiels» dans la production internationale».

On abandonne une série d'objectifs qui avaient été dominants jusque-là : l'émergence d'un bassin de chercheurs plus nombreux, l'amélioration de la position des chercheurs québécois dans les concours des organismes subventionneurs fédéraux et le financement de chercheurs non financés par le CRSH.

Le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Science considère que le contexte de concurrence internationale dans l'économie et de mondialisation des échanges exige de mettre à contribution la recherche pour «relever le défi technologique».

Les résultats publiés dans le dernier Rapport annuel du Fonds FCAR (1989-1990) indiquent une chute importante pour les sciences de l'humain et du social, dans les trois programmes qui font l'objet de la réforme :

- «Programme d'établissement de nouveaux chercheurs»,
- «Programme de soutien aux équipes de recherche»,
- Programme «Centres de recherche».

Dans le cas des bourses pour les étudiants, l'hécatombe est universelle et touche tous les champs de connaissance. Le

Rapport annuel du Fonds FCAR annonce dans son «Message de la présidente» que le programme de bourses fait partie des sacrifiés des nouvelles politiques. Pour améliorer les programmes favorisés malgré un budget réduit, il fallait réduire la croissance de certains autres. Cela est tristement contradictoire avec la mission de formation de chercheurs que s'est donné l'organisme.

Le taux de succès dans le programme de bourses est de 18 ou 19% en 1990-1991, inférieur à celui de l'exercice précédent qui était de 21 ou 22% en moyenne, et des cinq années précédentes où il a varié de 29,6% en 1985-1986, à 26% en 1986-1987, 30% en 1987-1988 et 25% en 1988-1989.

Les enveloppes des programmes Actions spontanées et concertées ont aussi été gelées.

Pour le deuxième exercice du «Programme d'établissement de nouveaux chercheurs», parmi les 108 nouvelles demandes financées, les sciences de la nature et le génie (SNG) ont présenté 61,8% des demandes, ont reçu 68% des subventions et ont remporté un taux de succès de 40%. Les SHS ont présenté 32% des demandes, ont reçu 27% des subventions et ont remporté un taux de succès de 30%.

Il faut donc remarquer que les chercheurs des SHS présentent moins de demandes que les chercheurs des SNG. Dans ce programme comme dans les autres, ils en présentent aussi moins que leur part de la population québécoise totale des chercheurs; les chercheurs des SHS représentent en effet 55,1% de l'effectif québécois,

alors que les chercheurs des SNG représentent 44,5% de l'effectif québécois en 1986-1987.

Le Rapport annuel du Fonds FCAR, fournit, sur les candidats financés de tous les champs de connaissance, des statistiques à partir desquelles on voit entre autres que pour être financé dans le «Programme d'établissement de nouveaux chercheurs» il vaut mieux :

- avoir publié au moins 5 articles dans des revues avec comité de lecture (70% des candidats sélectionnés);
- être diplômé de 1986 ou 1987, ce qui laisse 2 ou 3 ans pour exercer le métier. Les taux de succès les plus élevés ont été obtenus par ces candidats. La persistance de critères reliés à la quantité des réalisations passées pose une contrainte évidente à la candidature des plus récents diplômés.
- être financé par un organisme subventionneur fédéral (63% des candidats financés; on voit ici à l'œuvre l'effet de concentration des fonds sur un moins grand nombre de chercheurs).

Dans le dernier exercice du «Programme de soutien aux équipes de recherche», les SHS présentent moins de demandes (38,4%) que les SNG (57,7%) et ont un nombre de projets financés proportionnel (36,7% pour 60% dans les SNG).

La faible proportion de la participation des SHS est d'autant plus lourde de conséquences que l'enveloppe des subventions de base pour chacun des comités par discipline est établie en fonction de la participation en termes absolus. La participation est définie en fonction du nombre de chercheuses et chercheurs inclus dans les projets soumis et non du nombre de projets soumis. Autrement dit, si les projets soumis en SHS regroupent des équipes moins nombreuses, cela désavantage encore les SHS.

On peut avancer que la plus faible proportion de détenteurs de doctorat dans les disciplines des SHS peut expliquer une partie de leur plus faible participation. Il faut se rappeler à cet égard que la définition des SHS du Fonds FCAR comprend des champs dits professionnels : l'administration des affaires, le droit, l'éducation, le service social, les relations industrielles; ces champs ont des pratiques de recherche différentes.

Le document de la Direction des politiques du Fonds FCAR identifie une baisse de la demande de subventions de fonctionnement, particulièrement dans le programme «Équipes et séminaires» : si 54,1% des demandes soumises y proviennent des SHS en 1984-1985, seules 37,6% en proviennent en 1990-1991. La part des demandes retenues se réduit de 48,4% à 36,7%. La part des fonds du programme

qui leur revient est de 47,5% en 1984-1985, par rapport à 33,3% en 1990-1991.

Dans les SNG, la situation est inversée: leur part des demandes soumises dans le total est passée de 45,9% en 1984-1985 à 58,7% en 1989-1990, leur part des demandes retenues est passée de 51,6% à 59,6%, leur part des fonds est passée de 52,5% à 62,6%.

Dans le programme «Centres de recherche», il y a maintenant 39 centres de recherche. La répartition selon les champs de connaissance en 1990-1991 est toutefois semblable à celle de l'exercice précédent, soit 20 en sciences de la nature et génie, 8 en SHS et 11 en sciences de la santé (en 1989-1990 elle était de 18, 8 et 12).

Dans les documents préliminaires à la réforme, le Fonds FCAR faisait état de ses intentions de «proposer des mesures spécifiques dans le but de permettre le développement de centres de recherche dans le secteur des sciences de l'humain et du social». Il faut croire que ces mesures n'ont pas suffi.

Dans le programme «Centres de recherche», la part du budget de fonctionnement des SHS est passée de 25,2% en 1984-1985 à 16,7% en 1989-1990. Il faut remarquer que le programme soutient de façon croissante les centres des sciences de la santé, malgré l'existence de programmes semblables au F.R.S.Q.

Le document du Fonds FCAR invoque brièvement la «nature plus ou moins instable» des centres des SHS qui influence les évaluations; mais la question demande des éclaircissements. Le nombre de demandes en SHS par rapport au total baisse considérablement depuis 1984-1985, où il était de 30,2%, à 23,1% en 1989-1990.

Pour les revues scientifiques, par contre, la situation est très différente : les SHS soumettent le gros contingent des demandes (63% des nouvelles demandes en 1990-1991, 84% l'année précédente) et remportent une proportion correspondante des subventions.

La répartition des subventions et des bourses par universités, pour tous les programmes, en SHS, se concentre aussi dans certaines universités qui soumettent le plus grand nombre de demandes, c'est-à-dire l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal entre 1987 et 1990.

En résumé, il faut remarquer que les subventions accordées sont en proportion des taux de participation aux concours et que les chercheurs des sciences de l'humain et du social soumettent moins de demandes. Le test ultime des critères des programmes constituerait à augmenter notre part des demandes. Il faut cependant con-

tinuer de chercher à expliquer une telle situation.

On sait que, jusqu'à récemment, les chercheurs en SHS du Québec participaient plus qu'en proportion de leur poids démographique aux concours du CRSH et y obtenaient d'excellents résultats. Peut-être la nature «collective» des programmes du Fonds FCAR est-elle en cause.

Par ailleurs, la concentration des fonds sur quelques chercheurs sélectionnés est un fait notoire. L'une des intentions déclarées du Fonds FCAR est de financer les candidats financés par le CRSH. Ce processus est en bonne voie : parmi 649 chercheurs financés dans les programmes de recherche libre des deux organismes subventionneurs, 23,7% sont subventionnés par les deux sources¹ et reçoivent de ce fait plus que leur part démographique : 33,2% des fonds octroyés par les deux organismes subventionneurs réunis, soit 1,4 fois leur part démographique. Auprès de chacun des organismes séparément, les chercheurs bi-subventionnés reçoivent plus d'argent que les autres : 22% de plus au CRSH et 9% de plus au Fonds FCAR.

Or, pour poser leur candidature aux deux niveaux, les chercheurs organisés en équipe sont favorisés : sinon, le chercheur n'est admissible qu'au seul CRSH.

Lors de la dernière assemblée générale de l'A.C.S.A.L.F., les membres ont débattu cette question. Le conseil d'administration de l'ACSALF veillera cette année à :

- susciter et participer à d'éventuelles actions du RQSS concernant le financement des SHS par le Fonds FCAR;
 - réagir à l'étude du Fonds FCAR sur la place des SHS au Fonds FCAR par un mémoire;
 - s'unir aux directeurs et directrices de départements dans nos actions, car ils et elles sont concernés par la mission de formation et la réduction dans les programmes de bourses;
 - organiser un mini-colloque d'une journée sur la question, par exemple lors du colloque de 1992;
 - participer aux démarches pour que la recherche dans les SHS soit éligible aux mesures d'abris fiscaux offertes aux niveaux fédéral et provincial, en vertu de la Loi de l'impôt, aux sources privées de financement.
- Faites état de vos commentaires au conseil d'administration et joignez-vous aux actions qui seront entreprises par l'ACSALF! ■

¹ Pourcentage de demandes financées parmi les demandes soumises.

² Lire à ce sujet le document «La recherche universitaire en sciences humaines et sociales», Fonds FCAR, mars 1991, p.67.